



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS DE MISE EN LIGNE
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

Projet non soumis à enquête publique

Pétitionnaire :

SARL LES TRUITES DE LA COTE D'ARGENT dont le siège social est situé 505 rue de la Grande Lande – 40120 ROQUEFORT

Objet de la demande :

Demande de régularisation et de renouvellement d'autorisation d'exploiter la PISCICULTURE DU COURLIS à MEZOS et demande d'autorisation d'exploiter son forage associé

Date de la participation :

du 1^{er} au 30 août 2022 inclus (17 h 00)

Le dossier comprend :

- . un résumé non technique
- . une note de présentation
- . une décision cas par cas
- . Annexes et plans

Lieu de la consultation :

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.landes.gouv.fr/consultations-du-public-r400.html>

Observations du public :

Le public peut adresser ses observations et propositions par courriel à : pref-amenagement@landes.gouv.fr jusqu'au 30 août 2022 (17 h 00).

La préfète est l'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de la participation du public par voie électronique.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, une synthèse des observations sera mise à la disposition du public sur le site de la préfecture, ainsi que le rapport motivant la décision.

Cet avis est publié par voie d'affichage à la mairie de MEZOS, dans les mairies de SAINT-JULIEN-en-BORN, LEVIGNACQ, UZA, ONESSE-et-LAHARIE et MIMIZAN (concernées par le rayon d'affichage des 3 kms et/ou par le plan d'épandage) et sur le lieu du projet.

A Mont-de-Marsan, le 1 2 JUIL. 2022

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général

Daniel FERMON